

## ANNEXE

### LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR D'UNE SUBVENTION AU FARU.

Les dossiers transmis par les communes, les EPL et les GIP compétents demandeurs d'aide doivent obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- **une lettre** de la commune, de l'EPL ou du GIP qui demande une subvention au titre du FARU et précise **le montant de la subvention sollicitée toutes taxes comprises**.

- **un descriptif sommaire de l'opération** (relogement, travaux) nécessitant le recours au FARU.

Cet exposé précisera l'adresse, le nom du ou des propriétaires de l'immeuble concerné, ainsi que la chronologie et le support juridique de la procédure mise en œuvre (articles L. 2212-2 du CGCT ou L. 511-2 du CCH ou L. 511-3 ou L. 123-3 du CCH ou L. 1331-22 à L. 1331-30 du CSP). Selon les cas, il précisera les conditions de relogement (le lieu, le coût, la période de relogement, le nombre de personnes...) ou la nature des travaux d'interdiction d'accès à des locaux dangereux réalisés ou à effectuer.

- **la fiche récapitulative de demande de subvention au titre du FARU** dûment complétée et signée (annexes 5 et 6)

- **l'arrêté d'évacuation** déterminant la procédure mise en œuvre compte tenu de l'état de l'immeuble (pouvoir de police générale du maire, péril, insalubrité, sécurité d'hôtels meublés) **ou en cas d'absence d'arrêté, une attestation<sup>1</sup> de l'autorité qui a assuré l'opération.**

Le site internet du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne met à disposition des préfectures ainsi qu'à celle des communes, qu'il peut être utile de sensibiliser sur ce point des modèles d'arrêté de police consultables à l'adresse suivante [www.habitatindigne.logement.gouv.fr](http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr)

- **les justificatifs relatifs aux dépenses prévisionnelles ou réelles** (bail, quittances de loyer, factures d'hôtel, factures ou devis pour la réalisation de travaux d'interdiction d'accès...).

Les hébergements ou relogements temporaires effectués dans des structures gérées par des associations ou par des CCAS, bénéficiant de l'Allocation de logement temporaire (ALT<sup>2</sup>) ne peuvent pas bénéficier d'aides du FARU.

**Dans le cadre d'une catastrophe naturelle, le demandeur devra en outre fournir pour chaque sinistré relogé, ou à reloger, les pièces justificatives suivantes :**

- **l'attestation d'assurance** du sinistré relogé ; le FARU pourra éventuellement intervenir après une prise en charge par les assurances ou les mutuelles des frais de relogement des sinistrés.

- le cas échéant, **l'attestation de l'allocation logement** perçu par le sinistré dans son lieu de relogement. Dans ce cas particulier, les sommes allouées par la CAF au titre d'allocation logement devront en effet être déduites des sommes pouvant être allouées au titre du FARU.

<sup>1</sup> Modèles en annexe 7 et 8

<sup>2</sup> Allocation de logement temporaire, financée par l'Etat et liquidée par les CAF.

ANNEXE

MODELE DE FICHE RECAPITULATIVE  
DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARU  
CONCERNANT UNE OPERATION D'HEBERGEMENT D'URGENCE  
OU DE RELOGEMENT TEMPORAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION  
AU TITRE DU FONDS D'AIDE POUR LE RELOGEMENT D'URGENCE

COMMUNE/EPL/GIP :

INSTRUCTEUR DE LA DEMANDE :

DÉCISION DU MAIRE OU DU PREFET JUSTIFIANT LE RELOGEMENT :

Arrêté municipal

Arrêté préfectoral

Attestation

ÉTAT CIVIL DU RELOGÉ	Nom		Prénom	
	Date de Naissance			
	Composition de la famille relogée			

ADRESSE DE L'IMMEUBLE ÉVACUÉ

STATUT  
DU  
RELOGÉ

Locataire

Propriétaire

Accédant à la propriété

MODE DE RELOGEMENT

Nuitée(s) d'hôtel  
 Maison

Appartement  
 Autre

ADRESSE DU RELOGEMENT

DESCRIPTIF DU RELOGEMENT	
PERIODE DE RELOGEMENT	
DURÉE DU RELOGEMENT	

DESCRIPTIF DES DEPENSES DE RELOGEMENT DU DEMANDEUR POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 6 MOIS DE PRISE EN CHARGE PAR LE FARU	

A remplir en cas de catastrophe naturelle :

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RELOGEMENT PAR L'ASSURANCE  
OU LA MUTUELLE

Oui	Non

Si oui, indiquez le montant de l'indemnité perçu par le relogé:

AIDE AU LOGEMENT

Oui	Non

Si oui, indiquez la nature de l'allocation perçue par le relogé:

Si oui, indiquez le montant de l'allocation perçue par le relogé:

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**

- La lettre de saisine de la commune, l'EPL ou le GIP
- Descriptif sommaire de l'opération
- Arrêté municipal     Attestation     Arrêté préfectoral
- Les justificatifs des dépenses

**En cas de catastrophe naturelle :**

- Arrêté municipal d'évacuation ou attestation
- Attestation de l'assurance relative à l'indemnisation ou non des frais de relogement
- Attestation allocation logement
- Justificatifs des dépenses

Montant TTC de la subvention sollicitée :

- La subvention accordée à déjà été engagée
- La subvention accordée constitue une dépense prévisionnelle

Date, nom et signature du demandeur (commune, EPL ou GIP) :

ANNEXE

**MODELE DE FICHE RECAPITULATIVE**  
**DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARU**  
**CONCERNANT UNE OPERATION DE TRAVAUX D'INTERDICTION D'ACCES**  
**A DES LOCAUX DANGEREUX**

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AU TITRE DU FONDS D'AIDE POUR LE RELOGEMENT D'URGENCE**

**COMMUNE/EPL/GIP :**

**INSTRUCTEUR DE LA DEMANDE :**

**DÉCISION DU MAIRE OU DU PREFET JUSTIFIANT LES TRAVAUX:**

Arrêté municipal

Arrêté préfectoral

Attestation

**ADRESSE DE L'IMMEUBLE**

**DESCRIPTIF ET MONTANT DES TRAVAUX**

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**

- La lettre de saisine de la commune, l'EPL ou le GIP
- Descriptif sommaire de l'opération
- Arrêté municipal     Attestation     Arrêté préfectoral
- Les justificatifs des dépenses

Montant TTC de la subvention sollicitée :

- La subvention accordée à déjà été engagée
- La subvention accordée constitue une dépense prévisionnelle

Date, nom et signature du demandeur (commune, EPL ou GIP) :

## ANNEXE

### MODELE D'ATTESTATION DELIVREE PAR UNE COMMUNE, UN EPL, UN GIP POUR UNE OPERATION DE RELOGEMENT

#### I – Modèle d'attestation délivrée par une commune

Je soussigné(e), Maire de X, certifie que l'immeuble sis ....., dont M. et Mme.....étaient locataires/propriétaires, est interdit temporairement/définitivement à l'habitation à la suite de.....

De ce fait, M. et Mme .....ont été relogés/vont être relogés temporairement à compter du.....jusqu'au.....à l'adresse suivante.....pour un montant de .....€ TTC pris en charge par la commune.

La commune sollicite une subvention de ..... € TTC au titre du FARU pour la période du .....au.....

#### II – Modèle d'attestation délivrée par un EPL

Je soussigné(e), Président de l'EPL X, certifie que l'immeuble sis ....., dont M. et Mme.....étaient locataires/propriétaires, est interdit temporairement/définitivement à l'habitation à la suite de.....

De ce fait, M. et Mme .....ont été relogés/vont être relogés temporairement à compter du .....jusqu'au .....à l'adresse suivante.....pour un montant de .....€ TTC pris en charge par l'EPL X.

L'EPL X sollicite une subvention de ..... € TTC au titre du FARU pour la période du .....au.....

#### III – Modèle d'attestation délivrée par un GIP

Je soussigné(e), Président du GIP X, certifie que l'immeuble sis ....., dont M. et Mme.....étaient locataires/propriétaires, est interdit temporairement/définitivement à l'habitation à la suite de.....

De ce fait, M. et Mme .....ont été relogés/vont être relogés temporairement à compter du ..... jusqu'au .....à l'adresse suivante.....pour un montant de .....€ TTC pris en charge par le GIP X.

Le GIP X sollicite une subvention de ..... € TTC au titre du FARU pour la période du .....au.....

ANNEXE

**MODELE D'ATTESTATION DELIVREE**  
**PAR UNE COMMUNE, UN EPL, UN GIP POUR UNE OPERATION DE TRAVAUX**  
**D'INTERDICTION D'ACCES A DES LOCAUX DANGEREUX**

**I – Modèle d'attestation délivrée par une commune**

Je soussigné(e), Maire de X, certifie que l'immeuble sis .....est interdit temporairement/définitivement à l'habitation à la suite de.....

La commune a procédé/va procéder aux travaux d'interdiction d'accès à ces locaux dangereux le .....pour un montant de .....€ TTC pris en charge par la commune.

La commune sollicite une subvention de ..... € TTC au titre du FARU pour les travaux précités.

**II – Modèle d'attestation délivrée par un EPL**

Je soussigné(e), Président de l'EPL X, certifie que l'immeuble sis.....est interdit temporairement/définitivement à l'habitation à la suite de.....

L'EPL X a procédé/va procéder aux travaux d'interdiction d'accès à ces locaux dangereux le .....pour un montant de .....€ TTC pris en charge par l'EPL.

L'EPL X sollicite une subvention de ..... € TTC au titre du FARU pour les travaux précités.

**III – Modèle d'attestation délivrée par un GIP**

Je soussigné(e), Président du GIP X, certifie que l'immeuble sis.....est interdit temporairement/définitivement à l'habitation à la suite de.....

Le GIP X a procédé/va procéder aux travaux d'interdiction d'accès à ces locaux dangereux le .....pour un montant de .....€ TTC pris en charge par l'EPL.

Le GIP X sollicite une subvention de ..... € TTC au titre du FARU pour les travaux précités.